

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la Société **CLYPER** dont le siège social est à PISCOP la somme de **300,00 euros** (Trois cents euros) représentant la cotisation pour la période du 13 décembre 2017 au 12 décembre 2018.

Fait à Paris, le 19 décembre 2017

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

